



# Institut de Formation Aux Professions de Santé



« Formation Auxiliaire Ambulancier »

# PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX PROFESSIONS DE SANTE

Le Centre Hospitalier de Fougères est l'établissement support de l'IFPS situé à Javené qui comprend

- ✓ un IFSI
- ✓ un IFAS
- ✓ un IFA

## MISSIONS

- ✓ Formation au Diplôme d'Etat Infirmier (IFSI)
- ✓ Formation au Diplôme d'Etat Aide-Soignant (IFAS)
- ✓ Formation au Diplôme d'Etat Ambulancier (IFA)
- ✓ Formation Auxiliaire Ambulancier (IFA)

## EQUIPE PEDAGOGIQUE

- ✓ Une directrice
- ✓ 11 cadres de Santé Formateurs
- ✓ 1 documentaliste
- ✓ 4 secrétaires
- ✓ 1 agent d'entretien
- ✓ des intervenants extérieurs

## MOYENS

- ✓ Salle informatique avec accès internet
- ✓ Centre de documentation
- ✓ Salles de Travaux Dirigés
- ✓ Salles de cours
- ✓ Internet et WIFI



## CDI

Des ordinateurs sont disponibles pour les élèves au CDI  
Des ouvrages et revues sont disponibles en prêt au CDI

## CONDITIONS FINANCIERES ET MATERIELLES

### Le coût de la formation :

Le tarif 2018 est de 450 €.

### Financement :

Les démarches administratives sont à entreprendre auprès des différents organismes (employeur, pôle emploi, Région Bretagne...) le plus rapidement possible.

L'institut n'est pas agréé « Chèque force »

### Conditions matérielles :

Les repas du midi peuvent être pris sur place. (Réfrigérateurs et micro-ondes)

Pas d'internat, mais des offres de logements sont à dispositions au secrétariat de l'Institut

Les fournitures scolaires sont à la charge des élèves

Un ordinateur et une imprimante sont conseillés

# LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

## Le dossier d'inscription :

- est téléchargeable sur le site internet du Centre Hospitalier de Fougères dans la rubrique établissement ([www.ch-fougeres.fr](http://www.ch-fougeres.fr))
- OU disponible au secrétariat de l'Institut de Formation Ambulanciers les jours ouvrables.

Ce dossier devra être renvoyé par courrier recommandé avec avis de réception (cachet de la poste faisant foi) ou déposé au secrétariat pendant les jours ouvrables.

Le dossier d'inscription comprend :

- ✓ Copie de la carte d'identité / ou du titre de séjour en cours de validité (recto/verso)
- ✓ Permis de conduire en état de validité (période probatoire achevée), avec un solde de points positif
- ✓ Certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier, délivré par un médecin agréé.
- ✓ Attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance.
- ✓ Certificat de vaccination (DTP, Hépatite B, BCG, Tubertest) à jour.

Les candidatures sont acceptées par ordre d'arrivée des dossiers. Lorsque la session est complète, les dossiers suivant sont sur liste d'attente et prioritaires pour la prochaine session.

## LA FORMATION AUXILIAIRE AMBULANCIER

Deux sessions sont organisées chaque année (à titre indicatif Mars et Octobre)

La durée de la formation est de **70 heures** :

- ✓ Présence obligatoire, formation à temps plein soit 35 heures par semaines



## Les objectifs :

La formation va permettre au titulaire du poste d'assurer la conduite d'un VSL ou être l'équipier de l'ambulancier en ambulance. Pour ce faire il doit :

- ✓ Connaître les obligations et limites de l'auxiliaire et de l'ambulancier
- ✓ Connaître les principes de base de l'hygiène à respecter lors des transports sanitaires
- ✓ Connaître les règles de déontologie de l'ambulancier
- ✓ Connaître les règles de fonctionnement du transport sanitaire
- ✓ Réaliser les gestes d'urgence en vue de l'obtention de l'AFGSU 2
- ✓ Réaliser les gestes de manutention

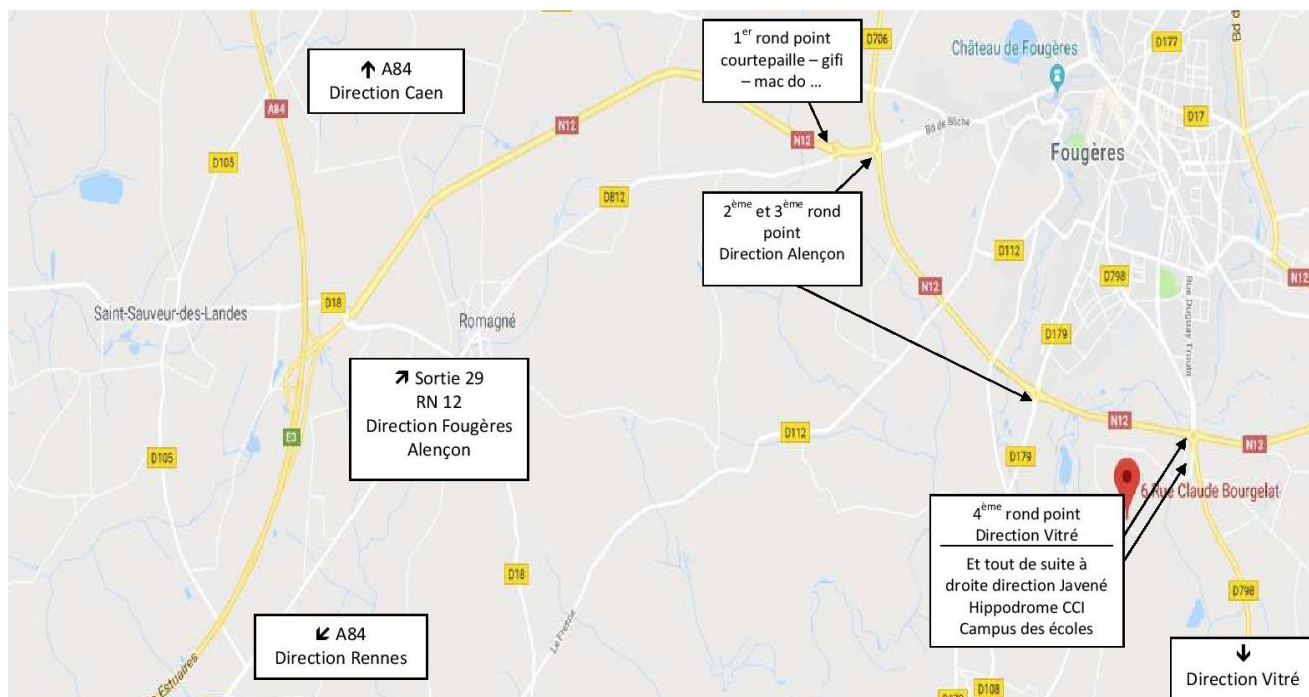
## La validation de la formation :

L'évaluation des compétences acquises se fera sur :

- ✓ Un contrôle continu d'évaluation des pratiques au cours de mises en situations de soins d'urgence et de manutention
- ✓ Un contrôle écrit sur des connaissances théoriques qui portera sur l'ensemble des thèmes enseignés

**Si les objectifs ne sont pas validés au cours des 70 heures, le candidat devra suivre tout ou une partie d'une deuxième session**

## ACCES GEOGRAPHIQUE



### *IFPS du Centre Hospitalier de Fougères - Auxiliaire Ambulancier*

ZA de la Grande Marche - 6 rue Claude Bourgelat

35133 JAVENE

Tél : 02 99 17 71 24

Site internet : [www.ch-fougères.fr](http://www.ch-fougères.fr)

Horaire d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi

De 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30

